

DECLARATION DU COLLECTIF DE DEFENSE DE L'HOPITAL DE DIE – C.A. DE L'HOPITAL DU 29 OCTOBRE 2008

Nous voulons tout d'abord dire que cette manifestation n'est pas organisée contre le Conseil d'Administration de l'Hôpital de Die mais pour s'opposer aux mesures décidées par l'ARH ou ses représentants afin de réclamer le maintien de la maternité et de la chirurgie d'urgence, des moyens humains et financiers et la publication du second poste de chirurgien.

Nous disons aux médecins et aux personnels, notamment, qu'ils ont été abusés par l'ARH qui a fait état à plusieurs reprises de leur accord pour devancer ces mesures.

Concernant le second poste de chirurgien, monsieur le directeur de l'ARH a indiqué au cours de la conférence de presse donnée en Préfecture de Valence le 8 octobre 2008 : « Le poste de chirurgien sera publié dans les semaines qui viennent. » Qu'en est-il ? Nous en réclavons la publication dans l'immédiat. Nous demandons à monsieur le Maire de Die, président du Conseil d'Administration, de tenir les engagements pris lors de la réunion publique que nous avons organisée le 18 octobre 2008 en sa présence et celle de monsieur le député Hervé Mariton, de mettre à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration le réexamen du document proposé par la DDASS.

De plus, nous sommes en droit de savoir quelles mesures ont été prises après la déclaration de monsieur le Préfet de la Drôme, le 15 octobre 2008, au Congrès des Maires de la Drôme, rapportée dans la presse : « Rien ne sera fermé à la fin de l'année. Le délai qui a été donné par le directeur de l'ARH quant au travail à faire sur l'hôpital, c'est l'été 2009, soit une année. »

Nous rappelons que monsieur le député a indiqué, le 18 octobre, que « le vote du Conseil d'Administration s'est fait trop vite » et il a ajouté : « Il est important que la date de juillet 2009 soit respectée ».

Pour notre part, nous réitérons le maintien de la maternité et de la chirurgie d'urgence ouverte 24 H/24 et 7 jours/7, pour un égal accès aux soins pour toutes et tous, et compte tenu de la situation géographique. En cas de fermeture, les habitants des villages les plus éloignés seraient à deux heures de Valence avec des routes normales. Beaucoup plus l'hiver et par mauvais temps. Dans ce cas, qui prendra la responsabilité d'un accouchement, d'un malaise cardiaque ou d'un accident qui pourraient être fatals ?

**COLLECTIF DE DEFENSE DE L'HOPITAL DE DIE
Le 29 octobre 2008**